Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Sur la base des données publiées en date du 31 décembre 2024

MAKING AN IMPACT THAT MATTERS since 1845

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Deloitte.

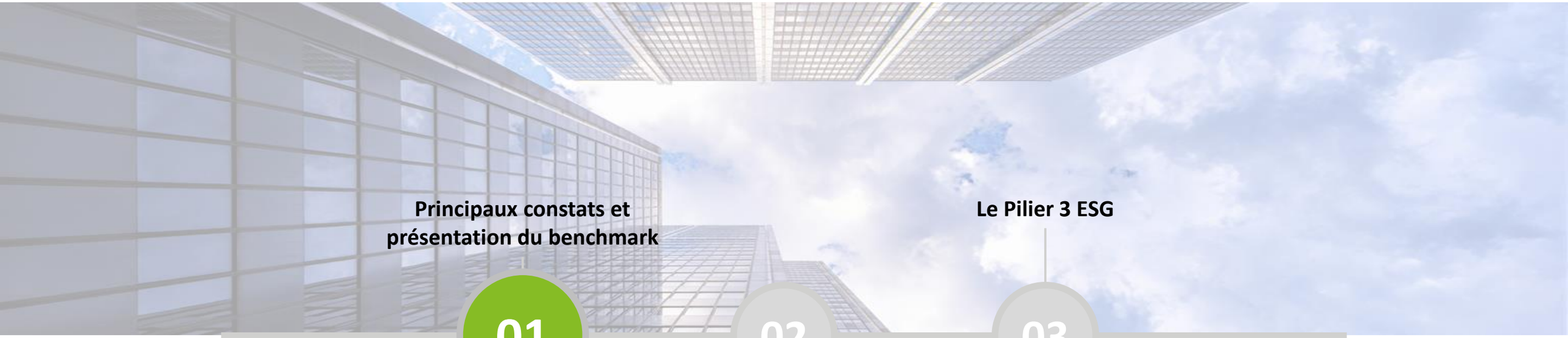

Principaux constats et présentation du benchmark

01

02

La Taxonomie Verte

Le Pilier 3 ESG

03

Présentation du benchmark et des principaux constats

Deloitte revient dans ce support sur les enseignements à tirer des publications du Pilier III ESG et de la Taxonomie Verte des principaux établissements européens en date du 31 décembre 2024.

18

Banques

France

- BNP Paribas
- BPCE
- Crédit Agricole Groupe*
- Société Générale
- Crédit Mutuel Groupe*
- La Banque Postale
- HSBC Continental Europe

Hors France

- Santander
- BBVA
- Caixa Bank
- ING
- ABN Amro
- Deutsche Bank
- Commerzbank
- Unicredit
- Intesa San Paolo
- Nordea
- Danske Bank

**Pour ces banques, l'information utilisée est celle au niveau groupe*

30+

Points d'analyse Pilier 3 ESG

- Indicateurs **quantitatifs** - *ex. proportion d'expositions soumises au risque physique*
- Eléments **qualitatifs** - *ex. liste de top 20 des émetteurs de GES utilisée*
- Eléments sur le **format** - *ex. format adopté pour la publication des tableaux qui ont beaucoup de colonnes*

40+

Points d'analyse Taxonomie Verte

Contexte

- **Nouveaux indicateurs et de nouvelles informations à publiées dans le rapport de durabilité**
  - ✓ Le GAR Flux, indicateur déjà requis l'an dernier, a été publié pour la première fois pour la plupart des banques du panel.
  - ✓ Les établissements ont publié pour la premières fois l'éligibilité sur les quatre objectifs environnementaux.
- **FAQ publiée dans sa version définitive au JOUE en novembre 2024** introduisent de nouveaux indicateurs à publier ainsi que de nouvelles orientations pour déterminer l'alignement. Toutes les FAQ n'ont pas pu être prises en compte en raison de la publication tardive ainsi que la remise en cause de certaines dispositions.
- **Concernant le Pilier 3 ESG, les orientations dans les ITS restent très générales et autorisent parfois l'utilisation d'estimations.** Les méthodologies peuvent donc varier significativement d'une banque à l'autre, rendant difficile la comparaison des indicateurs. Certaines méthodologies de structuration restent à définir, créant des disparités, notamment en matière d'exposition aux risques physiques.
- **La qualité des données ESG fournies par les prestataires tiers doit encore s'améliorer, tant en termes d'exhaustivité que de précision.**

Les travaux de benchmark présentés dans ce support reflètent le meilleur état de nos connaissances de la documentation publiée par les autorités compétentes en France, dans l'Union Européenne et par les banques du panel. S'agissant de domaines dans lesquels les autorités bancaires restent seules juges de l'interprétation de cette documentation, les indications que nous vous fournissons ne peuvent être considérées comme définitivement validées qu'après leur examen par celles-ci. Pour avoir une comparaison précise des publications des 18 banques du panel, veuillez contacter Frédéric Bujoc, Associé Risk Advisory, responsable secteur banque (fbujoc@deloitte.fr).

Deloitte.

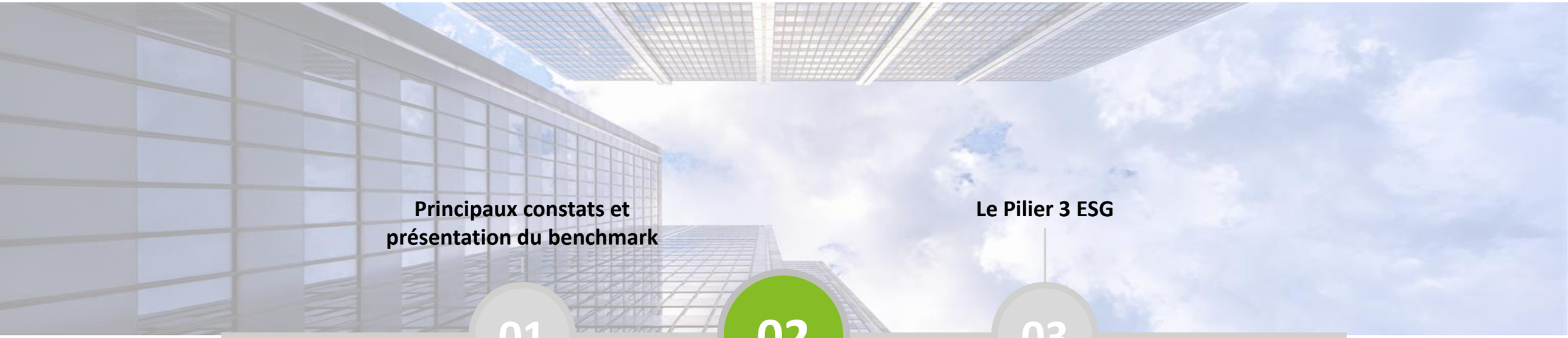

Principaux constats et présentation du benchmark

01

02

La Taxonomie Verte

Le Pilier 3 ESG

03

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Contexte et nouvelles métriques publiées au 31 Décembre 2024

Nouveaux indicateurs / informations publiés par rapport à l'année dernière

- **GAR flux** :

✓ Cet indicateur était déjà requis l'an dernier au titre du Pilier 3 ESG. Toutefois, seules quelques banques l'ont publié au 30/06/2024 (*cf. Benchmark à cette date*), car la méthodologie et l'obligation de publication n'ont été confirmées qu'avec la FAQ parue en décembre 2023 en version draft.

✓ Certaines banques ont publié des informations de flux sur le hors bilan (actifs sous gestion et garanties financières). L'obligation de publication n'était pas clairement définie dans la réglementation (absence de modèle dédié, seule une mention sous le modèle « Hors Bilan » faisait référence à l'ICP flux).

- **Éligibilité aux objectifs environnementaux** : Les établissements de crédit ont publié des informations d'éligibilité pour les quatre objectifs autres que le changement climatique : ressources en eau, économie circulaire, pollution et biodiversité.

FAQ publiée dans sa version définitive au JOUE en novembre 2024

- La FAQ publiée en novembre 2024 a introduit de nouveaux indicateurs à publier ainsi que des orientations supplémentaires pour déterminer l'alignement.
- Toutes les dispositions de cette FAQ n'ont pas été prises en compte dans les publications de décembre 2024, en raison du délai très court et du fait que certaines dispositions semblent non pertinentes ou en contradiction avec les orientations précédentes.

- **Nouveaux ICP à publier**

✓ Le ratio de conglomérat, introduit par les FAQs 7 et 9, consiste à calculer une moyenne pondérée par segment d'activité, basée sur le chiffre d'affaires. Ce nouvel indicateur vise à couvrir l'ensemble des activités des conglomérats financiers.

✓ La plupart de ces activités sont déjà couvertes par le GAR (activités d'assurance et filiales non financières consolidées par mise en équivalence) et par le GAR AUM (gestion d'actifs).

✓ Les approches de pondération diffèrent : le GAR est calculé par rapport au chiffre d'affaires ou CAPEX des activités (pondérées par les ratios) alors que le ratio conglomérat est calculé par rapport au revenu généré par chaque entité (pondéré par le ratio) qui compose conglomérat financier

✓ Selon les FAQs 8 et 10, les entités mères déclarantes doivent inclure dans leur reporting Taxonomie consolidé l'ensemble des filiales du groupe, y compris celles bénéficiant d'une exemption de reporting CSRD, ainsi que les filiales ayant des risques ou impacts significativement différents (assurance, gestion d'actifs, activités non financières).

- **Orientations supplémentaires**

✓ La FAQ 29 impose aux établissements de crédit de publier les modèles Gaz et Nucléaire pour tous les ICPs, sur la base du chiffre d'affaires et des CAPEX : GAR (Stock et Flux), ICP AUM (Stock et Flux), ICP Garanties financières (Stock et Flux), ICP Frais et commissions, ICP Portefeuille de trading.

✓ Cette obligation est contestée par les banques, car elle entraînerait la publication de nombreux tableaux vides, sans valeur ajoutée.

✓ La FAQ 37 apporte des précisions méthodologiques sur l'alignement des expositions aux ménages (prêts hypothécaires), en précisant que les MSS doivent être pris en compte, ce qui contredit l'interprétation donnée par la Plateforme Finance Durable et qui peut sembler compliquer à vérifier.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
GAR - Comparaison entre 2023 et 2024

GAR Stock
(CAPEX)

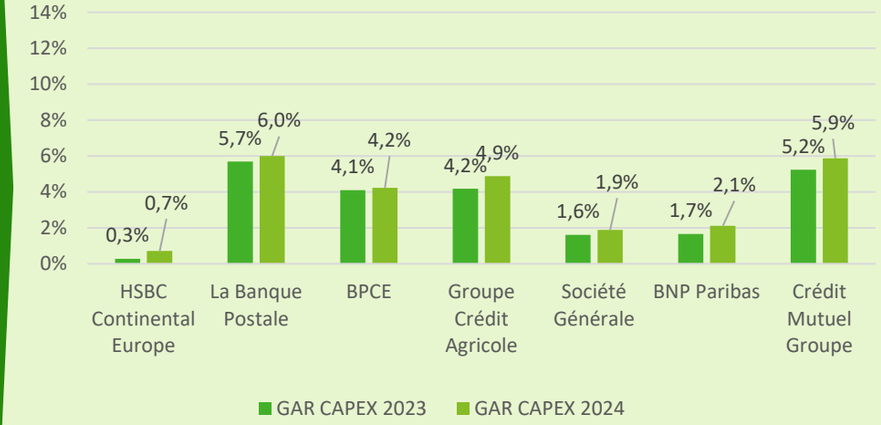

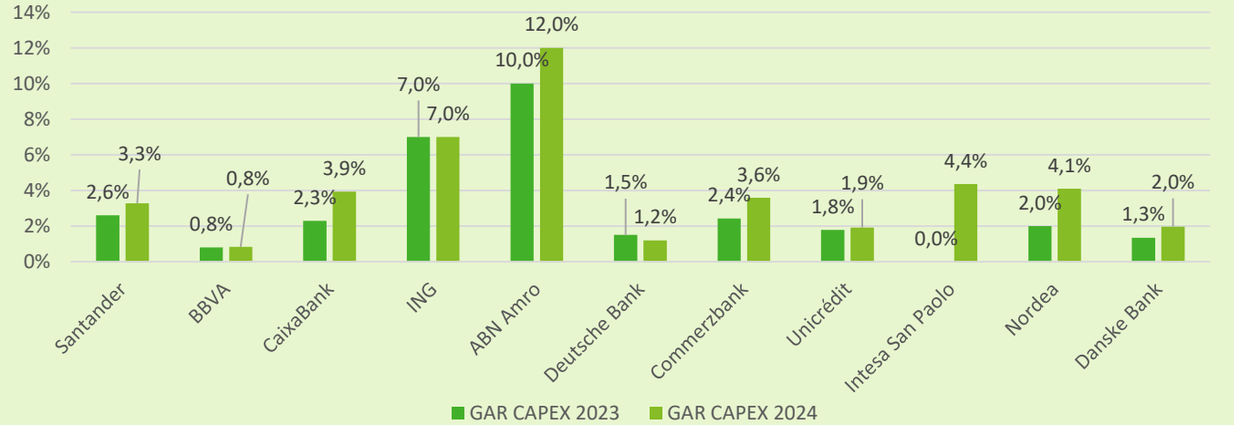

- Le niveau du GAR des banques du panel est similaire à celui de décembre 2023. La majorité des banques du panel (à l'exception de Deutsche Bank) affichent une légère **hausse du GAR CAPEX** (on observe la même tendance concernant le GAR Chiffre d'affaires).
- **Cette augmentation peut s'expliquer par une meilleure couverture des solutions des fournisseurs externes** (incluant les GAR publiés par les institutions financières l'année dernière ainsi qu'une amélioration du périmètre couvert pour les institutions non financières), mais également par des évolutions dans les périmètres et méthodologies d'alignement (par exemple chez BNPP concernant les crédits immobiliers destinés aux particuliers).
- **Les banques néerlandaises présentent des GAR plus élevés** (12 % pour ABN Amro et 7 % pour ING), ce qui s'explique en partie par le fait qu'un certificat de performance énergétique (DPE) aux Pays-Bas est équivalent à un DPE A, B et C en France.
- Par ailleurs, la construction actuelle du ratio avantage les banques dont les activités sont principalement exposées aux prêts immobiliers et situées en Europe.
- La publication de ratios volontaires ou alternatifs reste marginale. Seules deux banques l'ont fait :
  - ✓ La Banque Postale publie un ratio volontaire avec un dénominateur identique à celui du GAR réglementaire, mais avec des actifs alignés déterminés sur la base d'estimations des données de consommation énergétique ;
  - ✓ BNP Paribas continue de fournir un ratio alternatif avec un dénominateur basé sur les actifs éligibles, et des "actifs alignés" comprenant l'ensemble des financements de projets d'énergies renouvelables, des prêts pour véhicules électriques, ainsi qu'un périmètre élargi de prêts hypothécaires.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Décomposition des actifs alignés (1/2)

Actifs alignés au 31 décembre 2024 (M€)

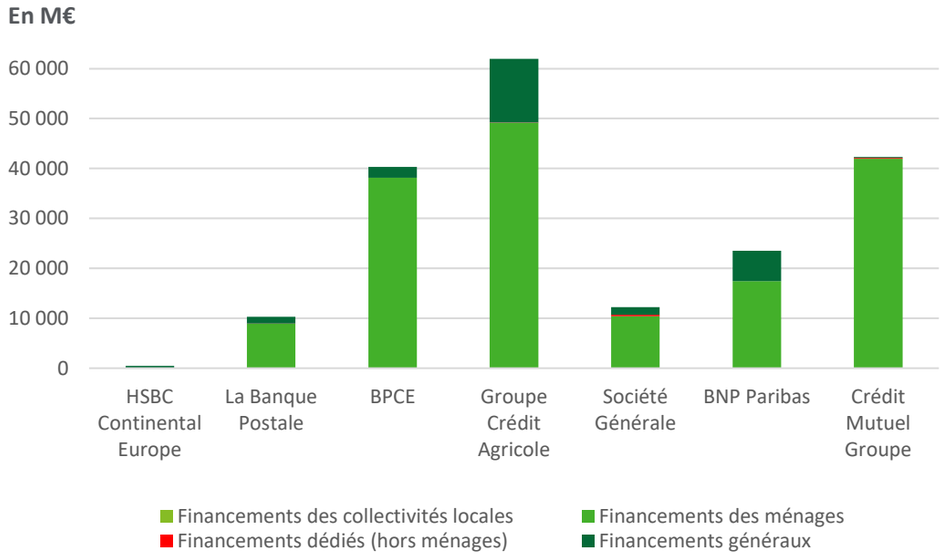

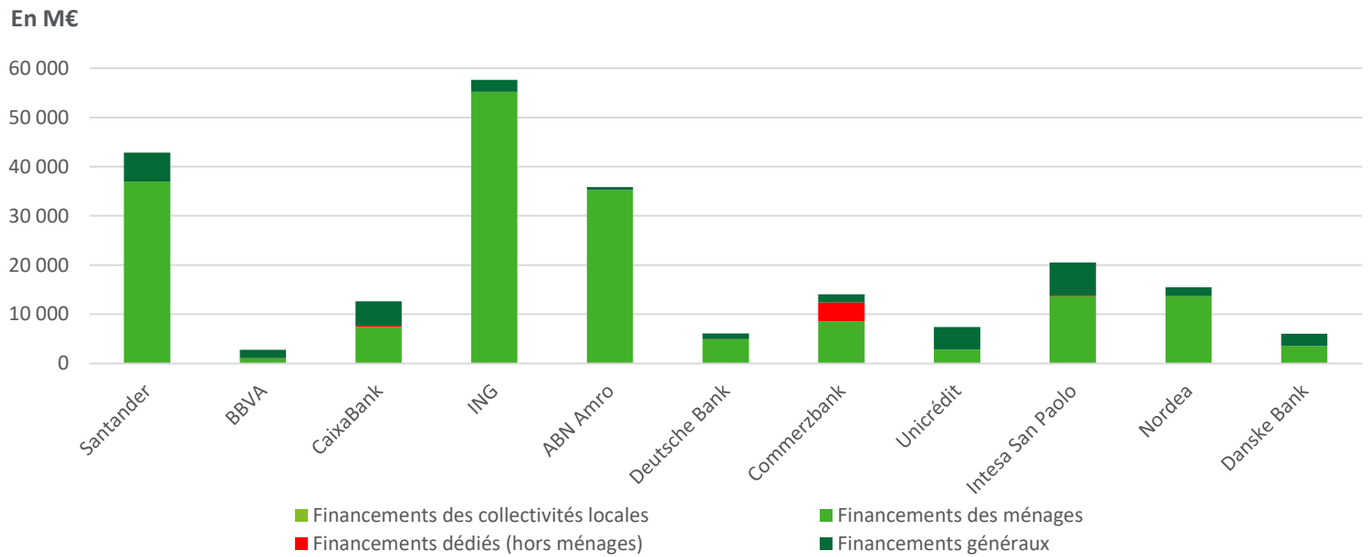

- Conformément à la proportion des expositions éligibles, **les crédits immobiliers aux ménages représentent la majeure partie des actifs alignés**.
- À ce jour, les financements dédiés ne représentent qu'une faible part des expositions alignées, et ce uniquement pour quelques banques (8 sur 18). Nous pourrions nous attendre à une augmentation de cette proportion dans les années à venir, grâce au développement des pratiques de Second Party Opinion pour attester de l'alignement des projets sous-jacents à la Taxonomie Verte européenne.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Décomposition des actifs alignés (2/2)

	Prêts immobiliers (ménages)		Entreprises	
	Analyse DNSH adaptation	Analyse MSS	Fournisseurs externes utilisés pour les prêts non affectés	Intégration de financements dédiés
HSBC Continental Europe	Non disponible	Non communiqué	Non communiqué	Non
La Banque Postale	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non pris en compte	Non communiqué	Oui – les informations ont été obtenues auprès du client
BPCE	Méthodologie interne	Non pris en compte	Bloomberg	Non
Groupe Crédit Agricole	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non pris en compte	Clarity AI	Oui mais sans détails sur la méthodologie
Société Générale	Non communiqué	Non pris en compte	Non communiqué	Oui mais sans détails sur la méthodologie
BNP Paribas	Méthodologie interne	Non communiqué	Non communiqué	Non
Crédit Mutuel Groupe	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Oui mais sans détails sur la méthodologie
Santander	Non disponible	Non communiqué	Non communiqué	Non
BBVA	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non applicable	Non communiqué	Non
Caixa Bank	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non communiqué	Non communiqué	Oui mais sans détails sur la méthodologie
ING	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non
ABN Amro	Non communiqué	Non pris en compte	Non communiqué	Non
Deutsche Bank	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non pris en compte	MSCI	Oui mais sans détails sur la méthodologie
Commerzbank	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Oui mais sans détails sur la méthodologie
Unicredit	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non communiqué	Non communiqué	Non
Intesa San Paolo	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Oui mais sans détails sur la méthodologie
Nordea	Méthodologie interne	Non pris en compte	Non communiqué	Non
Danske Bank	Méthodologie Pilier 3 ESG	Non applicable	Non communiqué	Non

Alignement sur les prêts immobiliers

- Afin d'évaluer le risque physique dans le cadre du principe DNSH sur l'adaptation au changement climatique, la majorité des banques ont utilisé la méthodologie développée pour le Pilier 3 ESG, ce qui garantit une cohérence dans la mesure du risque physique, quel que soit l'usage (reporting, mesure du risque, etc.).Contrairement aux orientations de la FAQ, les MSS n'ont pas été pris en compte dans l'analyse d'alignement, ou bien il a été supposé que les critères MSS étaient remplis de facto pour les bâtiments situés dans l'UE, compte tenu de la législation européenne en matière de droits humains, de fiscalité, de droit du travail et de commerce.

Fournisseurs externes pour les prêts à usage général

- Les fournisseurs externes utilisés ne sont généralement pas mentionnés dans les narratifs.
- Les acteurs habituels sont Bloomberg, MSCI et Clarity AI.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Comparaison entre le GAR Stock et le GAR Flux

Premières publications du GAR Flux

GAR Stock vs GAR Flux (CAPEX)

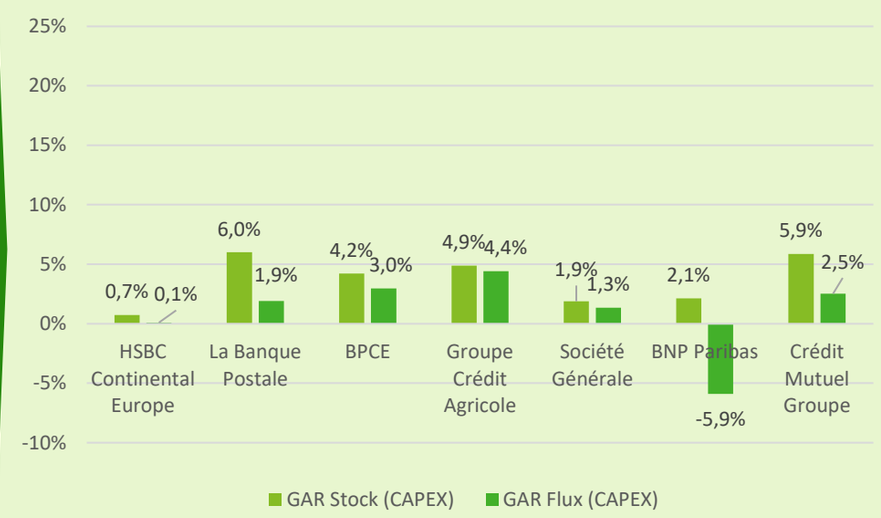

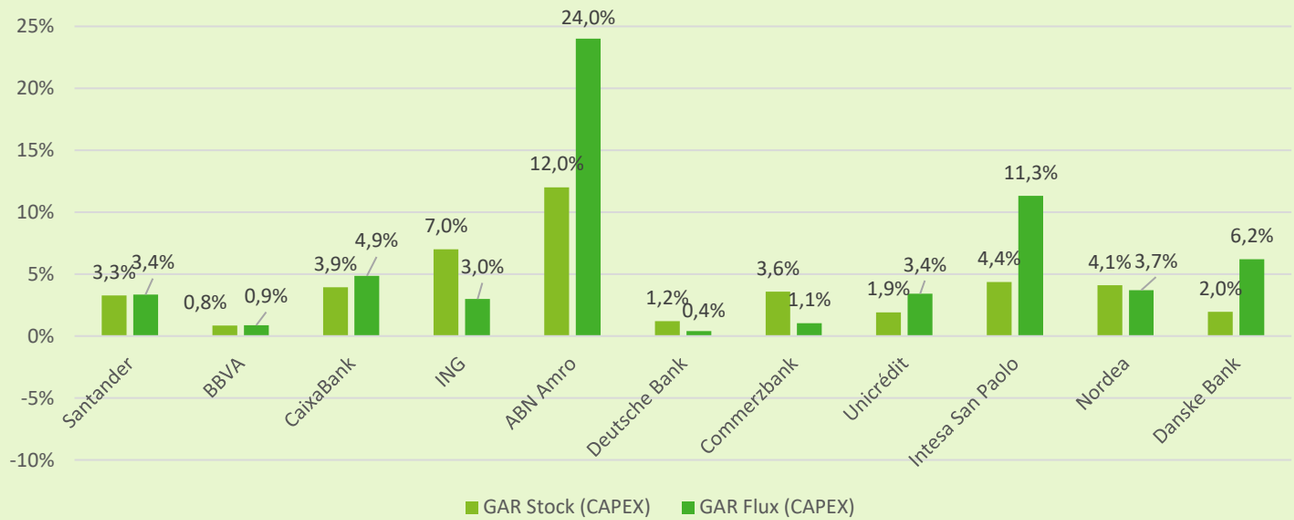

- **Le GAR Flux est complexe à analyser car ses facteurs explicatifs sont multiples (niveau du GAR stock, matérialité et type des nouvelles opérations, etc.).**
- Nous pourrions nous attendre à un GAR Flux plus élevé, considérant que la proportion d'actifs alignés dans les nouvelles opérations devrait être supérieure à celle du stock. Pourtant, ce n'est souvent pas le cas, le GAR Flux étant souvent inférieur à celui sur le stock.
- Pour BNPP, il semble que la méthodologie utilisée pour déterminer le GAR Flux ne soit pas conforme aux orientations de la FAQ (basée uniquement sur la nouvelle production / sans distinction entre T et T-1), le GAR Flux étant négatif.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
ICP Actifs sous gestion (AUM) - Flux

ICP AuM Stock & Flux (CAPEX)

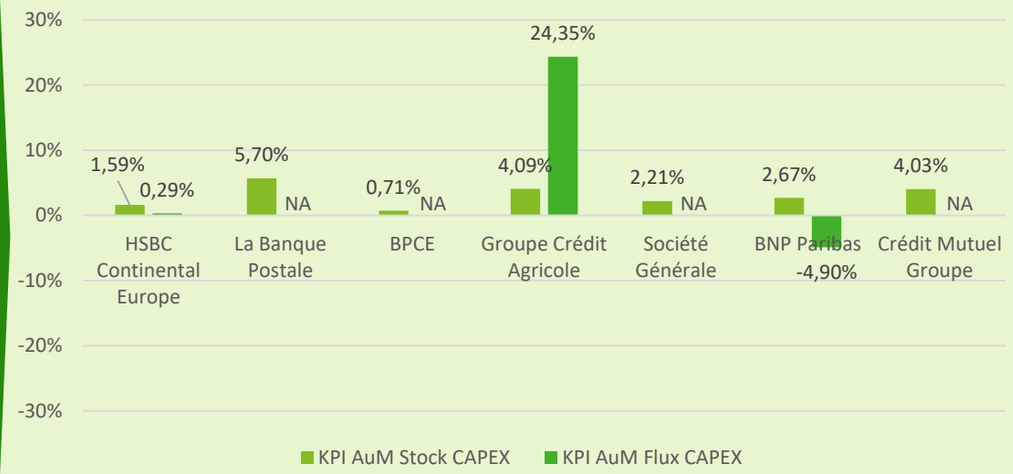

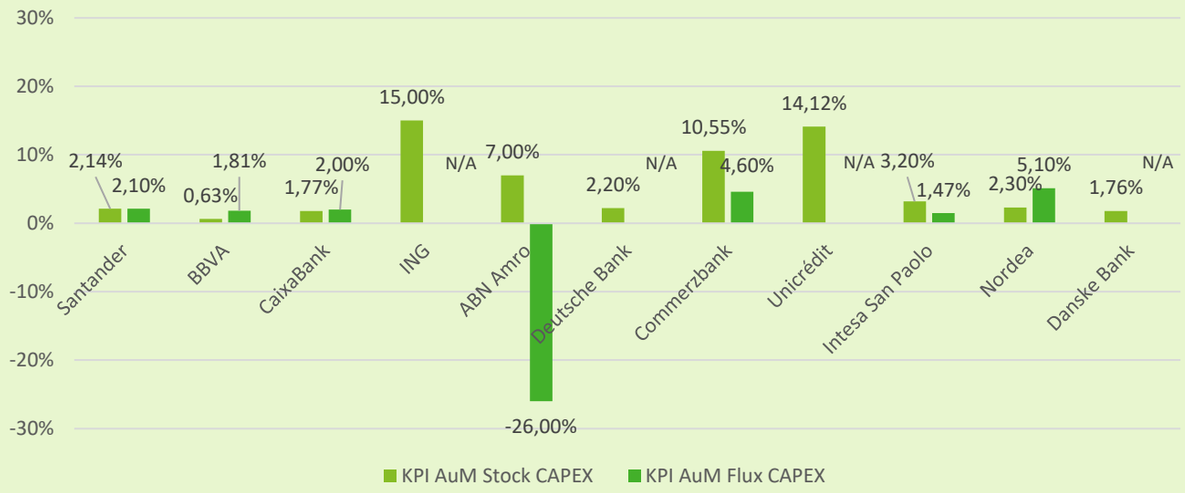

- Bien que toutes les banques du panel aient publié un GAR Flux, seules environ **deux tiers ont publié un ICP Flux sur leurs actifs sous gestion (AUM)**.
- L'obligation de publier un ICP Flux sur les actifs sous gestion et les garanties financières n'est en effet pas explicite. Elle est uniquement mentionnée en note de bas de page sous le modèle 5.

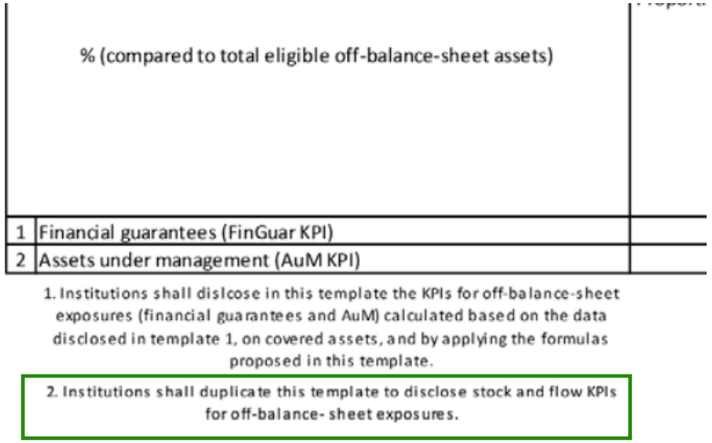

	% (compared to total eligible off-balance-sheet assets)
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)
2	Assets under management (AuM KPI)

1. Institutions shall dislcose in this template the KPIs for off-balance-sheet exposures (financial guarantees and AuM) calculated based on the data disclosed in template 1, on covered assets, and by applying the formulas proposed in this template.

2. Institutions shall duplicate this template to disclose stock and flow KPIs for off-balance- sheet exposures.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Nov. 24 FAQ provisions (1/2)

	Ratio conglomérat	Modèles Gaz et Nucléaire par indicateur (Stock, Flux, AUM, etc.)							Ratio volontaire ou alternatif	Filiales exemptées	ICP des activités autres que bancaires
		GAR Stock	GAR Flux	ICP AuM Stock	ICP AuM Flux	GIR (activités d'assurance)	ICP FinGar Stock	ICP FinGar Flux			
HSBC CE	Non	✓		✓					Non	Non	Non
La Banque Postale	Non	✓							Oui (8%)	Non	Oui
BPCE	Non	✓							Non	Non	Oui
Groupe Crédit Agricole	Non	✓							Non	Oui	Oui
Société Générale	Non	✓							Non	Non	Non
BNP Paribas	Non	✓							Oui (11,9%)	Non	Non
Crédit Mutuel Groupe	Non	✓							Non	Non	Non
Santander	Oui (2,99%)	✓		✓					Non	Non	Non
BBVA	Oui (0,58%)	✓		✓		✓			Non	Non	Non
Caixa Bank	Oui (3,8%)	✓		✓		✓			Non	Non	Non
ING	Non	✓		✓					Non	Non	Non
ABN Amro	Non	✓							Non	Non	Non
Deutsche Bank	Non	✓		✓			✓		Non	Non	Non
Commerzbank	Non	✓							Non	Non	Non
Unicredit	Non	✓							Non	Non	Non
Intesa San Paolo	Non	✓		✓	✓		✓	✓	Non	Non	Non
Nordea	Oui (3,8%)	✓	✓	✓					Non	Non	Non
Danske Bank	Non	✓							Non	Non	Non

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Taxonomie Verte
Nov. 24 FAQ provisions (2/2)

- **Ratio conglomérat**
  - ✓ Seules quatre banques ont publié le ratio conglomérat, dont trois banques espagnoles : Santander, BBVA, Caixa Bank, et Nordea.
  - ✓ La plupart des banques considèrent que ce nouvel indicateur (non défini dans la réglementation initiale) n'apporte pas d'information pertinente supplémentaire et peut introduire des incohérences lorsqu'il est comparé aux autres indicateurs, en particulier le GAR.

- **Filiales exemptées**
  - ✓ Seul le Crédit Agricole a publié des ICP de ses filiales les plus significatives exemptées de publication d'un rapport de durabilité.

- **ICP sur les activités non bancaires**
  - ✓Publié uniquement par trois banques, seulement des françaises : Crédit Agricole, BPCE, La Banque Postale.
  - ✓Les autres ont pu considérer que l'information était déjà couverte par d'autres indicateurs (le GAR inclut les activités d'assurance et les activités non financières consolidées par la méthode de la mise en équivalence, et le GAR AUM couvre la gestion d'actifs), ou bien que les activités non bancaires n'étaient pas significatives.

- **Publications sur les expositions Gaz & Nucléaire**
  - ✓ La plupart des banques ont uniquement publié l'information relative au GAR Stock, ce qui représente environ 10 modèles.
  - ✓ Près de la moitié des banques du panel ont également publié l'information sur l'ICP AUM Stock.
  - ✓ De manière générale, les expositions au gaz et au nucléaire ne sont pas significatives et ne justifient pas une publication étendue. De plus, la publication de tous les indicateurs aboutirait à une information illisible et peu pertinente (plus de 50 modèles).

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Deloitte.

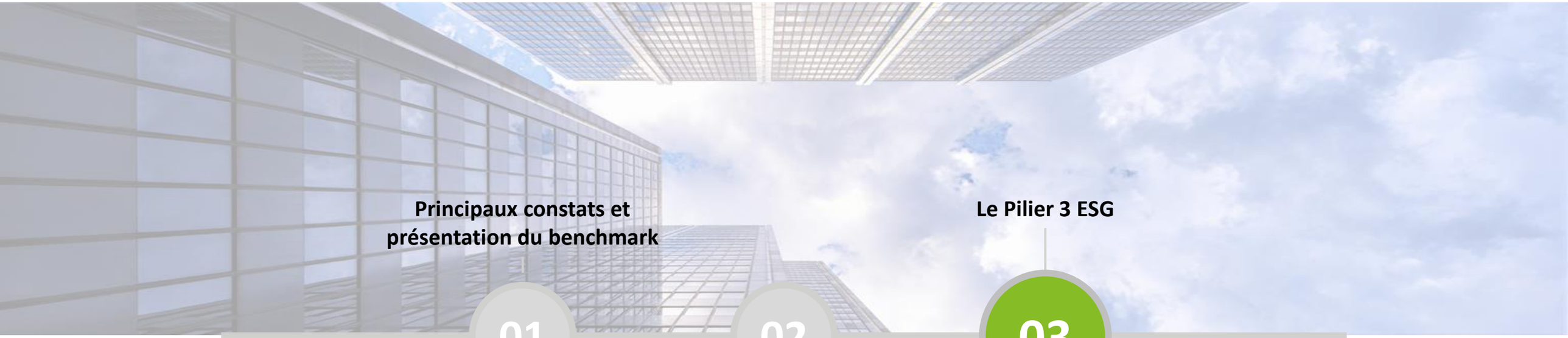

Principaux constats et présentation du benchmark

01

02

La Taxonomie Verte

Le Pilier 3 ESG

03

Pilier 3 ESG
Contexte

Résumé des conclusions sur les publications du Pilier 3 ESG

La réglementation Pilier 3 ESG vise à promouvoir la discipline de marché en fournissant une information publique fiable et cohérente, permettant la comparaison des données entre les établissements. À ce stade, les informations publiées permettent difficilement de comparer une banque à une autre, mais ces nouvelles exigences ont néanmoins permis de lancer des projets majeurs au sein du secteur, impliquant parfois des investissements humains et financiers significatifs.

Contenu

- **La forte hétérogénéité des résultats** publiés par les banques provient parfois de méthodologies différentes, et pas uniquement de variations au niveau de leur exposition aux risques ESG. Par ailleurs, afin de pallier le manque de données, certaines méthodologies utilisées par les établissements reposent fortement sur **l'utilisation de proxys**.
- La publication du **Banking Book Taxonomy Alignment Ratio (BTAR)** n'était pas obligatoire. De ce fait, aucune des banques du panel ne l'a inclus dans ses rapports.

Forme

Les institutions sont divisées quant aux formats à adopter pour le reporting, notamment en raison de la taille des tableaux, qui nuit parfois à leur lisibilité — certains atteignant jusqu'à six pages pour un seul tableau. Cette situation devrait alimenter les discussions en cours dans le cadre de la Taxonomie verte, dont les derniers actes délégués incluent un tableau comportant plus de 60 colonnes.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 1 – Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et maturité résiduelle

Objectif

Objectif : présenter les expositions aux entreprises non financières des secteurs contribuant de manière significative au changement climatique. Pour chacun de ces secteurs, il requiert notamment de déclarer les émissions totales sur les trois scopes (1 + 2 + 3), le détail du scope 3 et la proportion des émissions calculées sur la base de données non estimées

Périmètre des contreparties : personnes morales

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire et prêts immobiliers

Émissions de GES : totaux financés et indicateurs d'intensité

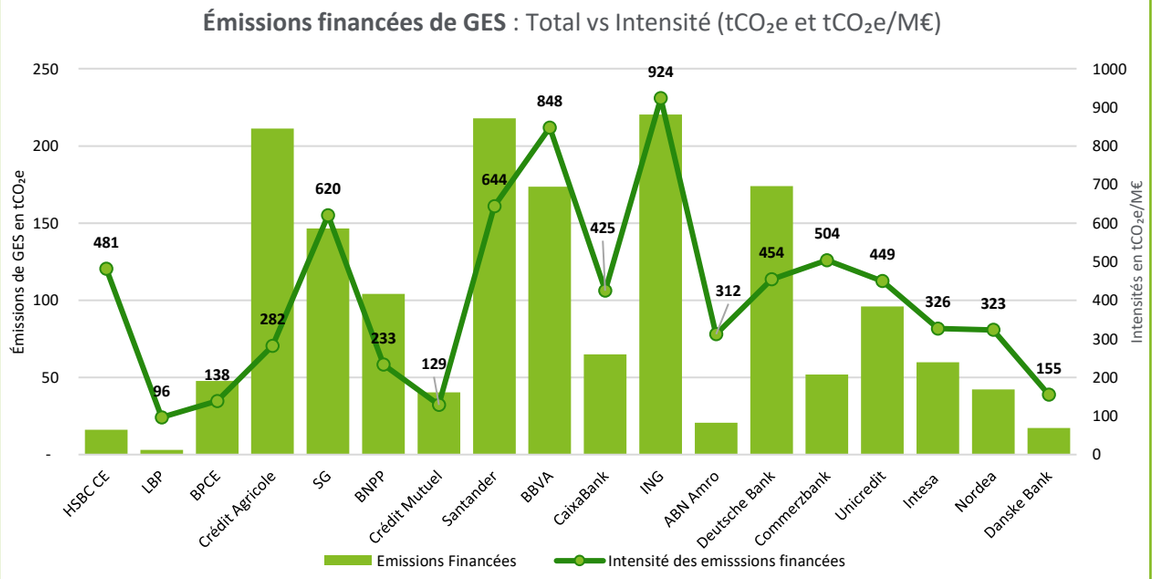

Le ratio d'intensité des émissions de GES (en tCO_2e par M€) offre une vision plus précise de l'efficacité carbone d'une banque que les émissions absolues seules. Alors que les émissions financées totales traduisent l'ampleur des activités de prêt d'une banque, l'intensité normalise cette donnée au regard de la taille de son portefeuille, révélant la quantité de CO_2 émise par euro financé.

Benchmark :

- Les intensités varient de 96 $tCO_2e/M€$ à 924 $tCO_2e/M€$, avec une valeur médiane d'environ 400 $tCO_2e/M€$.
- Les résultats demeurent difficiles à interpréter, car les méthodologies diffèrent fortement d'une banque à l'autre, tant en termes de périmètre que de modes de calcul des émissions.

Émissions de GES : total financé vs émissions Scope 3

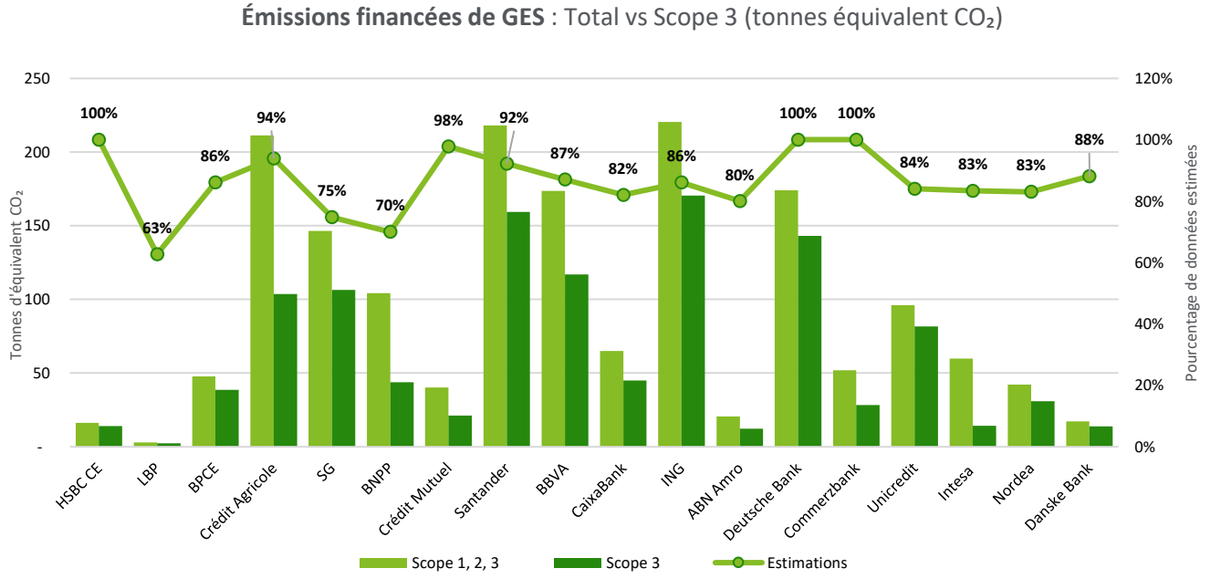

- Toutes les institutions ont publié les émissions Scope 3, ce qui n'était pas le cas au 30 juin 2024.
- Le pourcentage d'estimations reste très élevé cette année (entre 63 % et 100 %), montrant que les données réelles d'émissions par contrepartie ne sont pas disponibles ou sont difficilement accessibles. Deutsche Bank, HSBC CE et Commerzbank se sont appuyées uniquement sur des estimations pour l'ensemble des secteurs.
- Le taux d'estimation dépend également fortement du périmètre couvert. Certaines banques ont publié des informations sur un périmètre limité de secteurs pour lesquels une proportion plus élevée de données réelles était disponible, ce qui améliore la fiabilité des estimations.
- Les données réelles correspondent aux émissions déclarées par les entreprises elles-mêmes, généralement obtenues via des plateformes comme le Carbon Disclosure Project ou directement communiquées à la banque par les clients.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 1 – Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et maturité résiduelle

Objectif

Objectif : présenter les expositions aux entreprises non financières des secteurs contribuant de manière significative au changement climatique
Périmètre des contreparties : entreprises non financières
Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire

Émissions de GES : calcul des estimations du scope 3

Banques	HSBC CE	LBP	BPCE	Crédit Agricole Groupe	SG	BNPP	Crédit Mutuel Groupe	Santander	BBVA	CaixaBank	ING	ABN Amro	Deutsche Bank	Commerz bank	Unicredit	Intesa	Nordea	Danske Bank
Calcul des estimations du scope 3	Fournisseur de données externes	**Normes PCAF**	Pas d'estimation / uniquement des données réelles	Pas d'estimation / uniquement des données réelles	Fournisseur de données externes ; en l'absence de données, recours aux facteurs d'émission PCAF	Pour les secteurs du pétrole, du gaz et de l'automobile : utilisation d'intensités moyennes par secteur ; aucune estimation pour les autres secteurs.	**Normes PCAF**	**Normes PCAF**	**Normes PCAF**	**Normes PCAF**	**Normes PCAF** reposant sur les données CDP	**Standard PCAF** utilisant des facteurs d'émission EEIO (faible qualité des données, amont uniquement)	**Normes PCAF** reposant sur les données MSCI	**Normes PCAF** en utilisant des facteurs sectoriels	**Normes PCAF** utilisant les intensités d'émission Eurostat/ISPRA par code NACE.	Intensités moyennes d'émissions par secteur	**Normes PCAF** avec ajustements internes pour des secteurs spécifiques (p. ex. transport maritime, OTA) ; basé sur des données proxy physiques/économiques par pays et par secteur	N'inclut que les émissions Scope 3 avec des scores de qualité de données PCAF 1 et 2 (sauf pour le pétrole et le gaz, où tous les scopes sont utilisés)

- La plupart des banques utilisent les facteurs d'émission PCAF.
- Certaines banques, telles que BNP Paribas, ne fournissent des estimations que pour un nombre limité de secteurs.
- Danske Bank n'utilise que les facteurs d'émission PCAF, jugés suffisamment robustes (scores 1 et 2).

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 2 – Prêts immobiliers selon la performance énergétique du bien

Objectif

Objectif : présenter le montant des prêts garantis par des biens immobiliers, ventilé par label EPC et consommation énergétique (kWh/m²)
Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages
Périmètre des produits : prêts immobiliers commerciaux et résidentiels

Taux de couverture des DPE

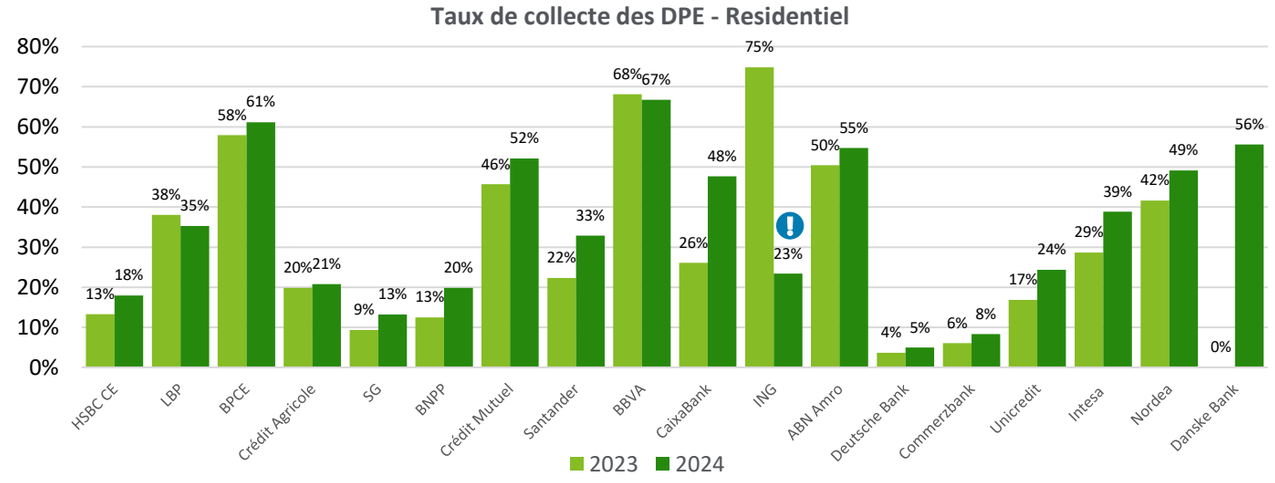

- Le taux de collecte des étiquettes DPE varie de 13 % à 67 %, en fonction des efforts déployés par les banques pour mettre en place un processus de collecte systématique, mener des campagnes de collecte DPE sur le stock de prêts hypothécaires ou intégrer les étiquettes DPE dans les systèmes informatiques.
- De manière générale, ce taux s'est amélioré entre 2023 et 2024, signe que les banques ont mis en place des processus pour collecter les DPE sur la nouvelle production de prêts.

En 2024, ING a mis en œuvre des critères plus stricts pour les DPE, en excluant les étiquettes délivrées avant 2013 et en écartant toute étiquette estimée, notamment en Belgique. Cette méthodologie a entraîné une baisse notable des expositions déclarées avec label DPE : de 100,7 milliards d'euros en juin 2024 à 87,6 milliards d'euros en décembre 2024.

Étiquettes DPE haute performance

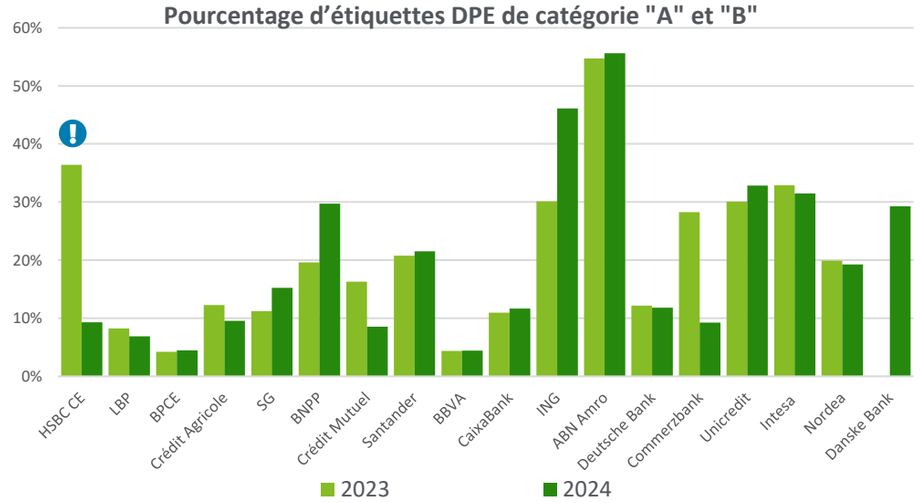

- La proportion de biens portant une étiquette DPE A ou B reste relativement stable entre 2023 et 2024.
- L'augmentation significative observée chez BNPP n'est pas expliquée dans le narratif, mais est cohérente avec l'amélioration constatée du taux de couverture.

Suite à la mise à jour des orientations de l'EBA en 2024, HSBC Continental Europe a cessé de déduire une étiquette DPE pour les expositions ne disposant que d'un score d'efficacité énergétique sans étiquette DPE complète, ce qui a entraîné une baisse notable de la proportion d'actifs classés DPE A ou B entre 2023 et 2024.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 4 – Exposition aux 20 entreprises les plus émettrices de carbone

Objectif

Objectif : présenter les expositions des banques aux 20 entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre
Périmètre des contreparties : les 20 entreprises ayant les plus fortes émissions de gaz à effet de serre
Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire

Exposition aux 20 principales entreprises à forte intensité carbone

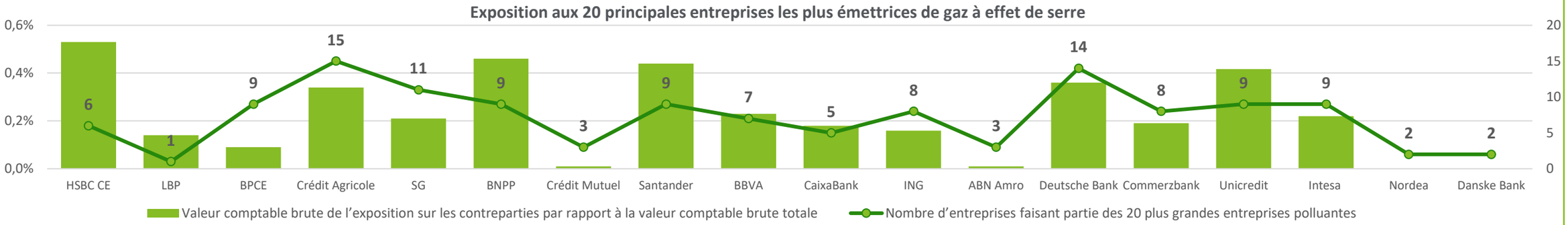

HSBC CE	LBP	BPCE	Crédit Agricole	SG	BNPP	Crédit Mutuel	Santander	BBVA	CaixaBank	ING	ABN Amro	Deutsche Bank	Commerz bank	Unicredit	Intesa	Nordea	Danske Bank
CAI(1)	CAI(1)	CAI(1)	CAI(1)	Carbon Disclosure Project	Carbon Majors	Carbon Majors	Carbon Majors	Carbon Major, Carbon Disclosure Project, Reuters	CAI(1)	Carbon Majors	Carbon Majors	Carbon Majors	Carbon Majors	Carbon Majors	CAI(1)	Carbon Majors	Carbon Majors

(1) CAI pour Climate Accountability Institute

- Toutes les banques du panel ont utilisé des sources publiques similaires, telles que la Carbon Majors Database, le Climate Accountability Institute et le Carbon Disclosure Project, pour identifier les 20 entreprises les plus émettrices de carbone. La Carbon Majors Database est utilisée par 10 banques sur 17.
- BBVA est la seule banque de l'échantillon à recourir à plusieurs sources.
- Les expositions aux 20 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre reste relativement faibles (< 6 milliards d'euros), avec une exposition inférieure à 2 milliards d'euros pour 8 banques. Le nombre de contreparties varie de 1 à 15 selon les établissements.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 5 – Expositions soumises au risque physique

Objectif

Objectif : fournir des informations sur les actifs exposés aux risques physiques
Périmètre des contreparties : entités juridiques et ménages
Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire, et prêts hypothécaires

Expositions envers les entreprises soumises au risque physique

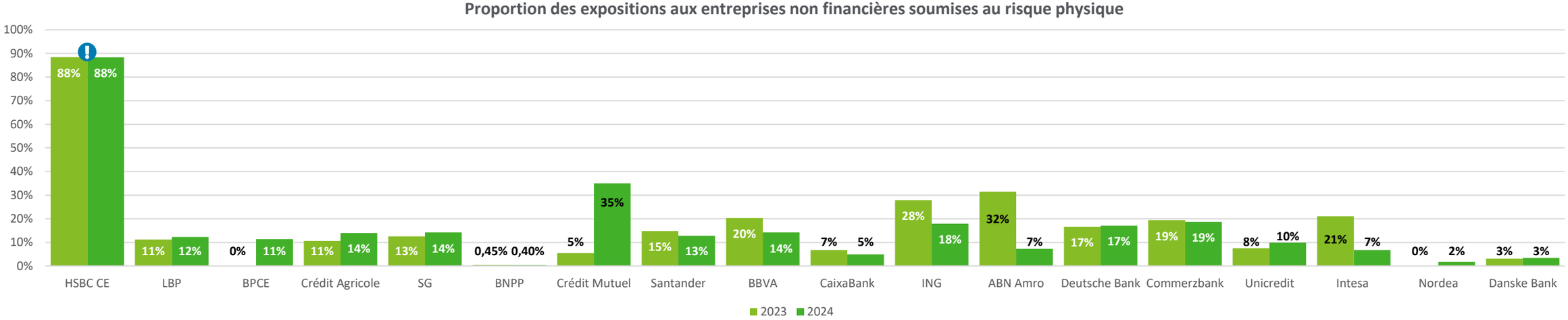

- Les risques physiques sont évalués avant de considérer les mesures d'atténuation telles que la couverture d'assurance ou les stratégies d'adaptation. La plupart des banques affinent progressivement leur évaluation des risques climatiques physiques grâce à une meilleure collecte de données et à des améliorations méthodologiques. Par exemple, le Groupe BPCE travaille activement à élargir le périmètre de ses évaluations des risques physiques. Comparé à l'année précédente, les améliorations de la qualité et de la granularité des données ont permis des évaluations plus précises, ce qui a souvent conduit à une proportion plus élevée d'expositions d'entreprises identifiées comme soumises à un risque physique.

Les expositions au risque physique se situent entre 10 % et 15% pour 6 banques de l'échantillon. Pour 8 banques de l'échantillon, l'exposition au risque physique est inférieure à 10 %.

- *La proportion relativement élevée d'expositions classées comme soumises à un risque physique chez HSBC est principalement due à une méthodologie conservatrice, selon laquelle une exposition est considérée comme à haut risque si l'une de ses localisations associées, qu'il s'agisse du bien de garantie, du site opérationnel de la contrepartie ou du siège social, est signalée comme à haut risque dans la base de données ThinkHazard! Cette approche, bien que prudente, permet de capturer de manière plus large les vulnérabilités potentielles au sein du portefeuille.*
- En ce qui concerne les expositions envers les contreparties autres que les entreprises, l'estimation du risque physique repose sur des fournisseurs de données externes (tels que Moody's, Munich Re et les scores d'exposition de S&P) ainsi que sur des registres officiels comme le code SIREN pour déterminer la localisation géographique et l'exposition des actifs. Certaines banques, comme ING, ont également développé des outils internes pour cartographier les risques physiques.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG

Tableau 5 – Expositions soumises au risque physique

Type d'aléas pris en compte

- Certaines banques n'ont pris en compte qu'un seul type d'aléa: les inondations.
- Nous estimons que la prise en compte de 7 à 10 types d'aléas physiques deviendra une bonne pratique :

Chronique		Aigu						
Augmentation des températures	Hausse des précipitations	Vague de chaleur	Vague de froid	Incendie de forêt	Tempête	Inondation	Gonflement des argiles	Sécheresse

Méthodologies pour estimer la matérialité du risque

- Utilisation d'un score cumulé
- Utilisation d'approches plus sophistiquées permettant de calculer une sensibilité au risque physique

Scénarios utilisés

- Les scénarios du GIEC sont utilisés : le plus sévère est pris en compte (SSP 8.5).
- Maturité : la maturité des prêts est utilisée (généralement entre 10 et 20 ans).
- Les scénarios climatiques et les méthodologies utilisés ne sont pas uniformes : certaines banques se basent sur le RCP4.5, d'autres sur le RCP8.5, ce qui influe directement les aléas (chroniques ou aigus) modélisés (qui varient eux-mêmes de 1 à 6)

Plan d'adaptation

- Non défini / supervisé par la réglementation actuelle
- La plupart des banques (voire toutes) n'ont pas mis en place de processus pour collecter les plans d'adaptation de leurs contreparties pour les actifs exposés à un risque physique matériel
- Lorsque c'est le cas, les mesures / plans d'adaptation sont très limités, sauf si l'objectif du projet en soi est d'adapter le bâtiment au risque physique (par exemple, si le bâtiment se trouve dans une zone inondable).

Localisation

- Le niveau de granularité varie d'une banque à l'autre : coordonnées GPS, code postal, région.
- À ce jour, le code postal peut être considéré comme une bonne pratique.

Outils

- Les outils internes ont généralement été développés par l'équipe de gestion des risques climatiques (département des risques).
- Ces outils visent à traiter l'utilisation des risques climatiques dans les processus risques (processus de crédit, évaluation des garanties), mais sont également utilisés pour le pilier 3 ESG et la Taxonomie Verte afin d'assurer une approche cohérente pour toutes les utilisations.
- Les outils ont été calibrés avec des données publiques disponibles (par exemple, Météo France).
- Des outils externes sont également disponibles (Rare de l'ADEME, par exemple), mais ne sont pas encore utilisés par les banques à ce jour.
- Les fournisseurs de données diffèrent selon les banques : certaines banques s'appuient sur des acteurs reconnus du secteur, tels que Moody's, S&P ou Munich Re (ex. Société Générale, Santander), ou encore S&P (Deutsche Bank), tandis que d'autres, comme HSBC, utilisent ThinkHazard!, ou des bases de données régionales, notamment dans les pays nordiques.

! Il est également important de souligner que, de manière générale, les banques reconnaissent les limites des méthodologies actuelles, en particulier en ce qui concerne la qualité des données, et le mentionnent explicitement dans leurs rapports.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Pilier 3 ESG
Tableau 10 - Autres actions d'atténuation

Objectif

Objectif : présenter les actions mises en place avec un objectif environnemental mais qui ne peuvent pas être incluses dans la Taxonomie Verte
Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages
Périmètre des produits : obligations et prêts

Expositions "vertes" non couvertes par la Taxonomie

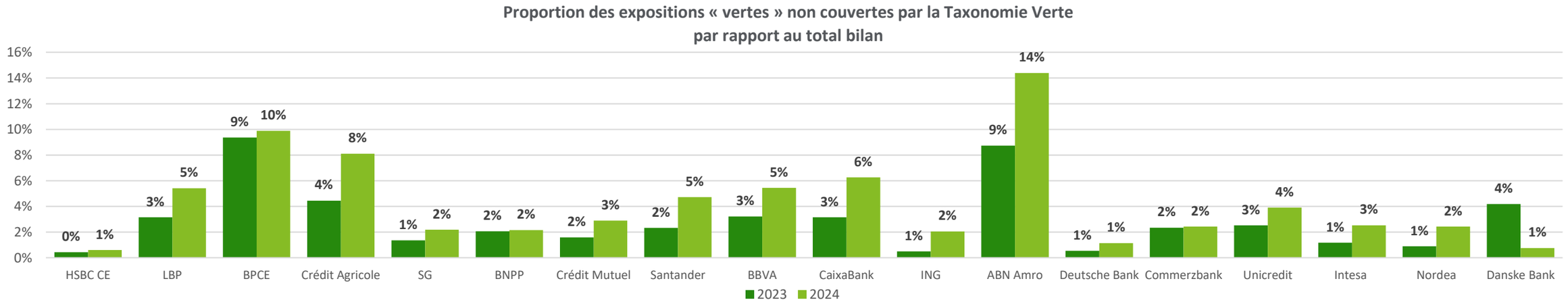

Benchmark : l'écart entre les banques s'explique en particulier par les critères environnementaux pris en compte pour définir la notion de "vert". Certaines banques s'appuient sur des labels développés en interne et/ou des réglementations, notamment la réglementation thermique et les diagnostics de performance énergétique pour l'immobilier.

Les types de produits rapportés par les banques dans le modèle 10 sont doubles :

- Les obligations vertes, durables et liées à la durabilité, qui soutiennent des projets contribuant à l'atténuation du changement climatique. Ces obligations sont identifiées facilement, tels que celles publiées par Bloomberg ou l'International Capital Market Association (ICMA), et incluent des actifs finançant l'énergie renouvelable, les infrastructures énergétiquement efficaces et les transports propres, entre autres.
- Les prêts dédiés à des projets tels que la production d'énergie renouvelable, les bâtiments à haute efficacité énergétique, les transports propres et d'autres infrastructures résilientes au changement climatique. Les banques appliquent des systèmes de classification internes, souvent alignés avec des normes de marché telles que le règlement SFDR ou les principes de la Loan Market Association, pour identifier et rendre compte de ces prêts.

© 2025 Deloitte Conseil - Document Confidentiel - Ne pas diffuser - Benchmark des publications Pilier 3 ESG et Taxonomie Verte

Deloitte.

À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services de pointe en matière d'audit et d'assurance, de fiscalité et de droit, de consulting, de *financial advisory* et de *risk advisory*, à près de 90 % des entreprises du Fortune Global 500® et à des milliers d'entreprises privées. Les résultats mesurables et pérennes de nos professionnels contribuent à renforcer la confiance du public dans les marchés de capitaux, permettent aux clients de se transformer et de prospérer, et ouvrent la voie à une économie plus forte, une société plus équitable et un monde durable. Fort de plus de 175 ans d'expérience, Deloitte est présent dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos près de 460 000 professionnels dans le monde *make an impact that matters*, consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 8 600 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

© 2025 Deloitte Conseil, une entité du réseau Deloitte